Faculté des sciences sociales
Département de sociologie

UNIVERSITÉ LAVAL

PLAN DE COURS

SOC-7176 : Sociologie des savoirs et des pratiques expertes

NRC 88935 | Automne 2023

Mode d'enseignement : Présentiel	
Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3

Puisant dans une vaste littérature empruntée à la sociologie, à l'anthropologie, à l'histoire et à la psychologie, ce séminaire se concentre sur les questions de la nature, de l'origine, de l'apprentissage, de la transmission et de l'efficacité des savoirs et pratiques expertes ainsi que sur leur rôle fondamental dans le fonctionnement des sociétés contemporaines. L'importance des contextes sociaux est mise en valeur, ce qui amène à s'interroger sur les liens entre, d'une part, l'acquisition de ces savoirs et, d'autre part, la transformation et la reproduction des structures sociales.

Plage horaire

Cours en classe			
mercredi	15h30 à 18h20	DKN-1459	Du 5 sept. 2023 au 15 déc. 2023

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. Vérifier l'horaire dans Capsule

Plan de cours non officiel
le août 2023 (15h55)

Site de cours

https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=158262

Coordonnées et disponibilités

Julien Larregue
Enseignant
Julien.Larregue@soc.ulaval.ca

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248
aide@cstip.ulaval.ca

Téléphone :
418-656-2131 poste 405222
418-656-5222

Informations techniques importantes

Accéder à l'horaire du CSTIP
Liste des navigateurs supportés
Avis important concernant les appareils mobiles *(iOS, Android, Chrome OS)*
TeamViewer est l'application utilisée par le *CSTIP* pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettrez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

Plateformes de vidéoconférence institutionnelles

Voici l'information essentielle pour vous connecter à l'une ou l'autre de nos plateformes de vidéoconférence institutionnelles.

Microsoft Teams ULaval
Zoom ULaval

Plan de cours non officiel

15 août 2023 (15h55)

Sommaire

Description du cours 4

Introduction 4

Objectifs généraux 4

Objectifs spécifiques 5

Approche pédagogique 5

Contenu et activités 5

Évaluations et résultats 6

Liste des évaluations 6

Informations détaillées sur les évaluations sommatives 6

Essai sur les savoirs et pratiques expertes 6

Interventions sur le forum du séminaire 7

Exposé oral sur les textes de la séance 8

Participation active au séminaire 8

Barème de conversion 9

Règlements et politiques institutionnels 9

Gestion des délais 10

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle 10

Matériel didactique 10

Bibliographie et annexes 10

Bibliographie indicative 10

Plan de cours non officiel

15 août 2023 (15h55)

Description du cours

Introduction

Depuis les chasseurs et cultivatrices Jivaros jusqu'aux prix Nobel, en passant par les avocates et avocats spécialisés en droit pénal, les athlètes des marathons et les violonistes virtuoses, les savoirs et pratiques expertes jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement des sociétés contemporaines. Puisant dans une vaste littérature empruntée à la sociologie, à l'anthropologie, à l'histoire et à la psychologie, ce séminaire se concentre sur les questions de la nature, de l'origine, de l'apprentissage, de la transmission, et de l'efficacité des savoirs et pratiques expertes.

Confondant le sens commun et l'analyse scientifique, il arrive fréquemment que des travaux de science sociale adoptent telles quelles les conceptions de l'expertise adoptées au sein d'espaces ou par des agents sociaux particuliers. La sociologie états-unienne, notamment dans son versant fonctionnaliste, a ainsi longtemps reconnu aux *professions* médicales ou juridiques une nature qui les distinguerait d'autres emplois dits non-qualifiés. De sorte que ces travaux venaient apporter une légitimation savante à des hiérarchies sociales dont on devrait plutôt étudier la genèse et les effets.

L'imprimerie, ou l'entrelacement des activités matérielles et intellectuelles

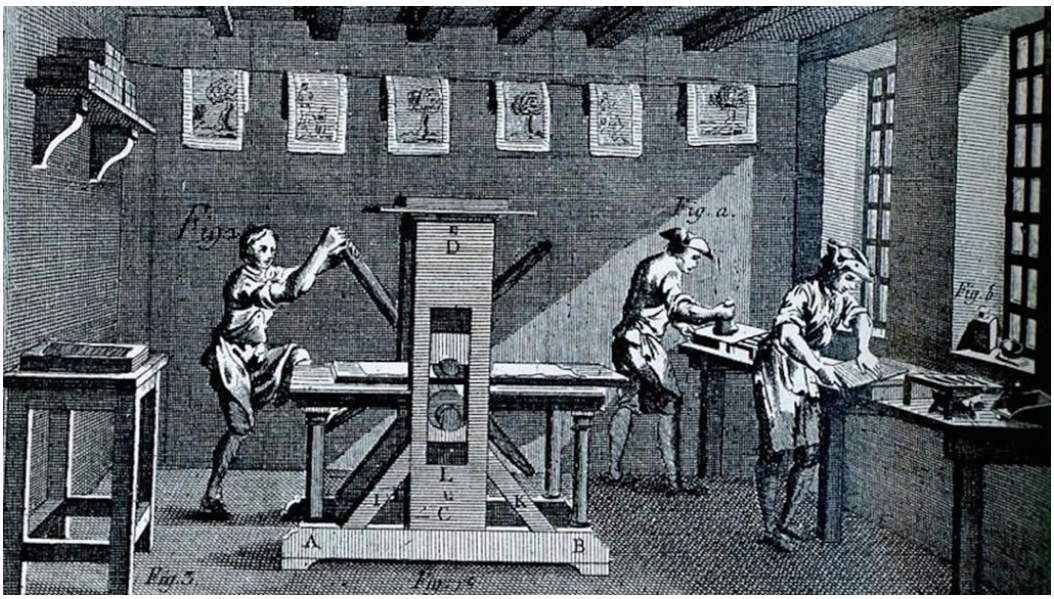

Source : Comité national du bicentenaire Diderot, 1985, *L'encyclopédie Diderot et d'Alembert. Planches et commentaires présentés par Jacques Proust*, Paris, Hachette, p. 232.

Or, toute la question est précisément de savoir quelles activités – professionnelles ou non – méritent l'étiquette d'expertise, quelles sont celles qui la revendiquent sans succès, et quelles autres ne sont pas même envisagées comme étant susceptibles d'y appartenir. Pour le dire autrement, en tant que catégorie relationnelle, l'expertise ne peut exister qu'à la condition qu'il existe également des pratiques non-expertes, qui ne sauraient dès lors bénéficier des privilèges associés à la reconnaissance sociale de ce statut.

Pour parer à ce problème méthodologique et conceptuel, ce séminaire adopte une conception volontairement large des savoirs et pratiques expertes. Le fait que la notion d'expertise recouvre des acceptions particulières dans divers espaces sociaux ne constitue pas une barrière insurmontable à la délimitation d'un objet d'étude scientifique. Une définition provisoire, susceptible d'évoluer au fil des séances, peut être formulée de la façon suivante : *activités reposant sur des savoirs pratiques et théoriques irrégulièrement distribués dans une population donnée et dont la maîtrise nécessite un apprentissage social*. En lien avec les recherches passées et en cours du professeur, les savoirs et pratiques scientifiques et juridiques feront l'objet d'une attention particulière.

© Université Laval

Objectifs généraux

Ce séminaire a pour objectif général de comprendre le rôle joué par les savoirs et pratiques expertes dans les sociétés contemporaines. En couvrant un large ensemble thématique et disciplinaire, il s'agira de constituer un corpus scientifique commun qui permette d'interroger la façon dont ces savoirs et pratiques s'organisent, se transmettent et participent de la stratification sociale. Ainsi, trois problématiques serviront de fil rouge au séminaire :

1. Comment qualifier et étudier ces savoirs et pratiques expertes ?
2. Qui détient ces savoirs et quels liens ces derniers entretiennent-ils avec les hiérarchies sociales (de genre, de classe, etc.) ?
3. Comment ces savoirs sont-ils transmis et diffusés, et avec quels effets sur la reproduction ou la remise en cause de ces hiérarchies sociales ?

Objectifs spécifiques

- Être capable de saisir les principaux enjeux des savoirs et pratiques expertes dans les sociétés contemporaines
- Être capable de construire un objet scientifique en lien avec les problématiques abordées durant le séminaire
- Être capable de restituer à l'oral et à l'écrit les apports et les enjeux essentiels contenus dans les lectures obligatoires
- Être capable de structurer un raisonnement logique à partir des problématiques abordées durant le séminaire
- Savoir mobiliser les connaissances acquises durant le séminaire dans le cadre d'un travail de recherche (mémoire ou thèse)

Approche pédagogique

Ce séminaire a pour vocation de devenir un lieu d'échanges, de discussions, de partage d'idées, d'expérimentations et de réflexions critiques sur les apports de la sociologie et d'autres sciences - histoire, anthropologie, neurosciences, etc. - à la compréhension des savoirs et pratiques expertes.

Les séances seront typiquement organisées de la façon suivante : après une brève mise en contexte effectuée par le professeur, les participant·es auront pour tâche d'échanger sur les thématiques et les problématiques abordées dans les textes sélectionnés pour la séance. Ce travail ne saurait être fructueux sans un engagement actif des participant.es, les discussion devant être animées de façon collective.

Plan de cours non officiel
15 août 2023 (15h55)

Chaque séance sera organisée autour du travail effectué sur deux ou trois textes (articles scientifiques, chapitres d'ouvrage, etc.). La lecture des textes communiqués en amont de chaque séance est de ce fait indispensable. Cette lecture implique une attention particulière et un travail actif de préparation (prise de notes, commentaires, questions soulevées, etc.). Un forum d'échange sera mis en place afin que des discussions puissent émerger en amont des séances.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Introduction générale	
Séance 1. Au-delà des savoirs théoriques	
Séance 2. Espaces de pratique	
Séance 3. Communautés de pratique	
Séance 4. La légitimité des savoirs (1) : les savoirs légitimes	
Séance 5. La légitimité des savoirs (2) : les savoirs illégitimes	
Séance 6. Transmission et diffusion des savoirs (1) : le modèle scolaire	
Séance 7. Transmission et diffusion des savoirs (2) : le modèle de l’apprentissage	
Semaine de lecture	

Séance 8. La négation de la transmission	
Séance 9. L'incorporation des savoirs	
Séance 10. Instruments de connaissance	
Séance 11. Évaluer les savoirs et pratiques expertes	
Conclusion générale	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Essai sur les savoirs et pratiques expertes	À déterminer	Individuel	40 %
Interventions sur le forum du séminaire	Le 15 août 2024 de 15h55 à 15h55	Individuel	20 %
Exposé oral sur les textes de la séance	À déterminer	En équipe	25 %
Participation active au séminaire	À déterminer	Individuel	15 %

Formatives

Titre	Date	Mode de travail
Cette liste ne contient aucun élément.		

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Essai sur les savoirs et pratiques expertes

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Respect des consignes, organisation logique du texte et articulation entre les paragraphes ou parties et mise en forme bibliographique	5
Souci de la qualité de l'écriture (langage soutenu), clarté de l'expression écrite	5
Originalité du sujet choisi	5
Compréhension de l'oeuvre analysée et/ou des notions discutées, pertinence des auteurs cités, clarté des arguments	10
Problématique, pertinence du propos, réflexivité, profondeur, esprit de synthèse et originalité de la réflexion personnelle	15

Remise de l'évaluation : Boîte de dépot

Tout retard non justifié entrainera des points de pénalité (soit -1 point par jour de retard). Notez bien qu'après le dernier cours plus aucun essai ne sera accepté, et la note 0 sera attribuée automatiquement.

Directives de l'évaluation :

L'essai, d'une longueur approximative de 8-10 pages, analyse une problématique ou un thème en lien avec les questions abordées dans le cadre du séminaire. Le sujet de l'essai peut être choisi librement par l'étudiant·e mais il est recommandé d'en discuter en amont avec le professeur. Ce travail devra s'appuyer sur la littérature scientifique mobilisée dans le cadre du séminaire.

Les éléments suivants doivent clairement apparaître :

- Introduction - 1 page à 1 page et demie : l'introduction doit présenter le contexte général de votre questionnement, la problématique et se terminer sur une présentation du développement proposé
- Développements - 6 pages maximum : les développements doivent être structurés en deux ou trois sous-parties avec titres et sous-titres
- Conclusion 1 page à 1 page à 1 page et demie : la conclusion permet d'effectuer la synthèse des principaux éléments abordés et une ouverture vers d'autres problématiques proches
- Bibliographie : moyenne de 10 à 20 références bibliographiques

L'essai doit être rédigé en police Times new roman, caractère 12, interligne 1,5, marges : 2,5 cm, alignement justifié.

Toutes les références bibliographiques doivent être mise en forme selon les normes APA. Les numéros de page doivent être indiqués lorsque vous vous référez à un passage précis d'un article ou d'un ouvrage. Afin de faciliter ces manipulations, je vous recommande fortement l'utilisation d'un logiciel de gestion bibliographique tel que Zotero.

Plan de cours non officiel
15 août 2023 (15h55)

Interventions sur le forum du séminaire

Titre du forum : Sociologie des savoirs et pratiques expertes

Période de contribution : Le 15 août 2024 de 15h55 à 15h55

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Directives de l'évaluation :

Ce forum a pour objet d'encourager les étudiant-e-s à s'investir dans les échanges autour du contenu du cours, de partager leurs interrogations, leurs découvertes (articles, livres, documentaires, films et séries, etc.), leurs lectures, leurs réflexions sur les textes à lire et l'actualité, etc. Il est attendu au moins dix interventions substantielles (soit des réflexions de plus de 10 lignes à chaque fois) sur l'ensemble de la session. Il est évidemment possible d'intervenir davantage. Notez bien qu'il s'agit d'un forum où vous êtes fortement encouragé-e-s à faire débat et à vous répondre mutuellement.

Critères d'évaluation :

- Clarté de l'expression écrite et logique argumentative : 5 points
- Pertinence du propos, réflexivité et originalité de la réflexion personnelle : 15 points
- La qualité de la rédaction (syntaxe, orthographe, organisation des phrases et des paragraphes) sera évaluée par soustraction : jusqu'à - 3 points

Une attention toute particulière sera portée à la bonne tenue de ce forum, dans le respect des opinions de chacun et dans un esprit d'ouverture et de collégialité. Il va de soi que les personnes qui manqueraient de respect à d'autres participant·es (par des commentaires non appropriés, notamment) verraient leur note de participation diminuer en conséquence.

Exposé oral sur les textes de la séance

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : En équipe

Pondération : 25 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Structure, clarté et concision de l'exposé	5
Pertinence des analyses et de la synthèse	10
Qualité du diaporama PowerPoint	5
Animation de la discussion collective	5

Remise de l'évaluation : Présentation orale lors de la séance du séminaire concernée

Directives de l'évaluation :

Il s'agit de présenter une synthèse, sous forme d'exposé, des deux ou trois textes indiqués en lecture pour la séance concernée. Cet exposé, d'une durée approximative de 30 minutes, sera réalisée en équipe de deux ou trois personnes. Les exposés auront notamment pour but :

- de dégager le contenu et les lignes directrices des deux-trois textes à lire
- de montrer de quelle façon les textes abordent la question des savoirs et pratiques expertes, que ce soit d'un point de vue théorique, conceptuel, ou encore méthodologique
- de proposer une synthèse globale des textes, en mettant en avant leurs apports et leurs limites respectives

Il est recommandé de recourir à des connaissances ou exemples plus larges que ceux contenus dans les textes, par exemple en s'appuyant sur ce qui aura pu être discuté au cours des séances précédentes du séminaire. Cet exposé oral devra obligatoirement être accompagné d'un support de type PowerPoint qui sera mobilisé au cours de la présentation et diffusé au reste des participant·es afin de constituer un répertoire de ressources.

Plan de cours officiel
15 août 2023 (15h55)

L'équipe en charge de l'exposé oral sera également tenue d'animer, en collaboration avec le professeur, la discussion scientifique avec le reste des participant·es et ce durant le reste de la séance.

Participation active au séminaire

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Pertinence du propos, réflexivité, profondeur, esprit de synthèse et originalité de la réflexion personnelle	10
Fréquence des interventions	5

Remise de l'évaluation : La participation orale sera évaluée lors de chaque séance du séminaire.

Directives de l'évaluation :

Le séminaire étant pensé comme un espace de discussions, les interventions seront évaluées sur la base de leur pertinence, de leur intérêt, et de leur fréquence. Une attention toute particulière sera portée à la connaissance et à la maîtrise des textes à lire. Des incompréhensions peuvent évidemment perdurer à l'issue des lectures, cela est tout à fait normal. Le fait de soulever des questions sur le contenu des textes et de souligner

d'éventuelles zones d'ombre fait donc pleinement partie du périmètre des interventions valorisées.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	95	100
A	90	94,99
A-	85	89,99
B+	82	84,99
B	78	81,99
B-	75	77,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	70	74,99
C	65	69,99
E	0	64,99

Règlements et politiques institutionnels

Règlement disciplinaire

Infractions relatives au bon ordre
Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

Infractions relatives aux études
Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaitre davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du Bureau des droits étudiants , la capsule d'information Citer ses sources et éviter le plagiat et le site de la Bibliothèque pour savoir comment citer vos sources.

Plan de cours non officiel

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire

Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html

Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf

Gestion des délais

Tout retard non justifié entrainera des points de pénalité (soit -1 point par jour de retard). Notez bien qu'aucun essai ne sera accepté après la dernière séance du séminaire, et que la note 0 sera automatiquement attribuée.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en accueil et soutien spécialisé en situation de handicap (ACSESH) est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible.

Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Notez que l'activation doit s'effectuer au cours des 2 premières semaines de cours.

Matériel didactique

Cette section ne contient aucune information.

Bibliographie et annexes

Plan de cours non officiel
15 août 2023 (15h55)

Bibliographie indicative

Abbott A., 1988, *The System of Professions: An Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago, University of Chicago Press.

Abel R.L., 1989, *American Lawyers*, New York, Oxford University Press.

Barbot J., Dodier N., 2014, « Que faire de la compassion au travail? La réflexivité stratégique des avocats à l'audience », *Sociologie du travail*, *56*, 3, p. 365-385.

Barbou M., 2017, *L'art de plaider en défense aux assises. Analyse dialogique et argumentative d'une technique sociale du sentiment : le cas de l'affaire Courjault*, thèse de doctorat, Paris, CNAM.

Beaty R.E., 2015, « The neuroscience of musical improvisation », *Neuroscience & Biobehavioral Reviews*, *51*, p. 108-117.

Bessy C., 2015, *L'organisation des activités des avocats*, Issy-les-Moulineaux, LGDJ.

Biland É., Israël L., 2011, « À l'école du droit: les apports de la méthode ethnographique à l'analyse de la formation juridique », *Les Cahiers de droit*, *52*, 3-4, p. 619-658.

Bourdieu P., 1980, *Le sens pratique*, Paris, Editions de Minuit.

Bourdieu P., 1986, « La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, *64*, 1, p. 3-19.

Bourdieu P., 2001, *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir.

Bourdieu P., 2018, « L'histoire singulière de la raison scientifique », *Zilsel*, *4*, 2, p. 281-319.

Brundage J.A., 2008, *The Medieval Origins of the Legal Profession: Canonists, Civilians, and Courts*, Chicago, University of Chicago Press.

Cacouault-Bitaud M., 2001, « La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ? », *Travail, genre et sociétés*, *5*, 1, p. 91-115.

Carneiro da Cunha M., 2012, *Savoirs autochtones: quelle nature, quels apports?*, Paris, Collège de France, Fayard.

Catinat A.-L., 1998, « Les premières avocates du barreau de Paris », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle (Cahiers Georges Sorel)*, *16*, 1, p. 43-56.

Charbit T., 2000, *Le stage en cabinet. Un moment clé de la socialisation des avocats*, mémoire de DEA de sciences sociales, Paris, École des hautes études en sciences sociales, École normale supérieure.

Christin A., 2020, *Metrics at Work: Journalism and the Contested Meaning of Algorithms*, Princeton, Princeton University Press.

Claveau, F., Prud'homme, J. (dirs.), 2018, *Experts, sciences et sociétés*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Delbos G., Jorion P., 1995, *La transmission des savoirs*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.

Descola P., 2006, *Les lances du crépuscule. Avec les Indiens Jivaros de haute Amazonie*, Paris, Pocket (Terre humaine poche).

Descola P., 2015, *Par-delà nature et culture*, Paris, Folio.

Dodier N., 1993, *L'expertise médicale. Essai de sociologie sur l'exercice du jugement*, Paris, Editions Métailié.

Dumoulin L., 2007, *L'expert dans la justice. De la genèse d'une figure à ses usages*, Paris, Economica.

Euvrard E., Leclerc C., 2015, « Les avocats de la défense dans les négociations des plaidoyers de culpabilité: quelles pratiques? », *Champ pénal/Penal field*, *XII*.

Eyal G., 2019, *The Crisis of Expertise*, Cambridge, Polity.

Favret-Saada J., 1977, *Les mots, la mort, les sorts*, Paris, Editions Gallimard.

Fernandez F., Lézé S., Strauss H., 2010, « Comment évaluer une personne? L'expertise judiciaire et ses usages moraux », *Cahiers internationaux de sociologie*, *128-129*, 1, p. 177-204.

Fleuriel S., Goubet J.-F., Mierzejewski S., Schotté M., 2021, *Ce qu'incorporer veut dire*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.

Fourcade M., 2009, *Economists and Societies: Discipline and Profession in the United States, Britain, and France, 1890s to 1990s*, Princeton, Princeton University Press.

France P., 2019, « Jus pour rire. La conférence Berryer et le rire avocat », *Droit et société*, *101*, 1, p. 137-158.

Gingras Y., 2012, « Le champ scientifique », dans Lebaron F., Mauger G. (dirs.), *Lectures de Bourdieu*, Paris, Ellipses, p. 279-294.

Gingras Y., 2014, *Les dérives de l'évaluation de la recherche. Du bon usage de la bibliométrie*, Paris, Liber.

Glassner J.-J., 2007, « Lignées de lettrés en Mésopotamie », dans Jacob C. (dir.), *Lieux de savoirs. Espaces et communautés*, Paris, Albin Michel, p. 134-156.

Glassner J.-J., 2019, *Le devin historien en Mésopotamie*, Leiden; Boston, Brill.

González-Bernaldo, P., Hilaire-Pérez, L. (dirs.), 2019, *Les savoirs-mondes. Mobilités et circulation des savoirs depuis le Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (Histoire).

Grignon C., 1971, *L'ordre des choses. Les fonctions sociales de l'enseignement technique*, Paris, Éditions de Minuit.

Halpérin, J.-L. (dir.), 1996, *Avocats et notaires en Europe. Les professions judiciaires et juridiques dans l'histoire contemporaine*, Paris, LGDJ.

Plan de cours non officiel
15 août 2023 (15h55)

Heilbron J., 2017, « Pour une sociologie historique et réflexive des sciences humaines et sociales », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 30, p. 277-288.

Heinz J.P., Laumann E.O., 1982, *Chicago Lawyers. The Social Structure of the Bar*, New York, Russell Sage Foundation.

Herpin N., 1977, *L'application de la loi. Deux poids, deux mesures*, Paris, Seuil.

Herrou A., 2007, « La communauté des moines taoïstes en Chine: une parenté rituelle fondée sur des textes », dans Jacob C. (dir.), *Lieux de savoirs. Espaces et communautés*, Paris, Albin Michel, p. 179-199.

Ismard P., 2015, *La Démocratie contre les experts. Les esclaves publics en Grèce ancienne*, Paris, Le Seuil.

Israël L., 2012, « Conseils de sociologues. Bruno Latour et Dominique Schnapper face au droit », *Genèses*, *87*, 2, p. 136-152.

Jacob, C. (dir.), 2007, *Lieux de savoir. Espaces et communautés*, Paris, Albin Michel.

Jacob, C. (dir.), 2010, *Lieux de savoir 2. Les mains de l'intellect*, Paris, Albin Michel.

Jasanoff S., 1998, « The Eye of Everyman: Witnessing DNA in the Simpson Trial », *Social Studies of Science*, *28*, 5-6, p. 713-740.

Jasanoff S., 2013, *Le droit et la science en action*, traduit par Leclerc O., Paris, Dalloz.

Joulian F., 2000, « Techniques du corps et traditions chimpanzières », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 34, p. 37-54.

Juston Morival R., 2020, *Médecins légistes. Une enquête sociologique*, Paris, Les Presses de Sciences Po.

Karpik L., 1995, *Les avocats. Entre l'État, le public et le marché, XIIIe-XXe siècle*, Paris, Gallimard.

Karpik L., 2007, *L'économie des singularités*, Paris, Gallimard.

Laborde D., 2001, « Thelonious Monk, le sculpteur de silence », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, 158-159, p. 139-178.

Plan de cours non officiel
15 août 2023 (15h55)

Lapeyre N., Feuvre N.L., 2009, « Avocats et médecins: féminisation et différenciation sexuée des carrières », dans Demazière D., Gadéa C. (dirs.), *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, p. 424-434.

Larregue J., 2018, « “C'est génétique”: ce que les twin studies font dire aux sciences sociales », *Sociologie*, *9*, 3, p. 285-304.

Larregue J., 2020, *Héréditaire. L'éternel retour des théories biologiques du crime*, Paris, Seuil (Liber).

Larregue J., 2020, « La «vérité», l'ADN et l'avocat pénaliste. La mise en scène de la crédibilité dans le champ juridique », *Sociétés contemporaines*, 118, p. 133-165.

Lebaron F., 2000, *La croyance économique: les économistes entre science et politique*, Paris, Seuil (Liber).

Leclerc O., 2005, *Le juge et l'expert. Contribution à l'étude des rapports entre le droit et la science*, Paris, LGDJ.

Leroi-Gourhan A., 1964, *Le geste et la parole. Technique et langage*, Paris, Albin Michel.

Leroi-Gourhan A., 1965, *Le geste et la parole. La mémoire et les rythmes*, Paris, Albin Michel.

Leuwers H., 2006, *L'invention du barreau français, 1660-1830. La construction nationale d'un groupe professionnel*, Paris, Éditions de l'EHESS.

Lévi-Strauss C., 1962, *La pensée sauvage*, Paris, Plon.

Lynch M., Cole S.A., Mcnally R., Jordan K., 2009, *Truth Machine. The Contentious History of DNA Fingerprinting*, Chicago, University of Chicago Press.

Maguire E.A., Gadian D.G., Johnsrude I.S., Good C.D., Ashburner J., Frackowiak R.S.J., Frith C.D., 2000, « Navigation-related structural change in the hippocampi of taxi drivers », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, *97*, 8, p. 4398-4403.

Marchand T.H.J., 2008, « Muscles, Morals and Mind: Craft Apprenticeship and the Formation of Person », *British Journal of Educational Studies*, *56*, 3, p. 245-271.

Marchand, T.H.J. (dir.), 2010, *Making Knowledge: Explorations of the Indissoluble Relation between Mind, Body and Environment*, Malden, Wiley–Blackwell.

Marchand T.H.J., 2012, *Minaret Building and Apprenticeship in Yemen*, London, Routledge.

Mauss M., 2021, *Les techniques du corps*, Paris, Éditions Payot.

Mertz E., 2007, *The Language of Law School: Learning to « think Like a Lawyer »*, Oxford, Oxford University Press.

Milburn P., 2002, « La compétence relationnelle: maîtrise de l'interaction et légitimité professionnelle. Avocats et médiateurs », *Revue française de sociologie*, *43*, 1, p. 47-72.

Moreau de Bellaing C., 2013, « Un bon juriste est un juriste qui ne s'arrête pas au droit. Controverses autour de la réforme de la licence de droit de mars 1954 », *Droit et Société*, *83*, 1, p. 83-97.

Morel S., 2014, *La médicalisation de l'échec scolaire*, Paris, La Dispute.

Pélisse J., Protais C., Larchet K., Charrier E., 2012, *Des chiffres, des maux et des lettres. Une sociologie de l'expertise judiciaire en économie, psychiatrie et traduction*, Paris, Armand Colin.

Pérona O., 2017, « Médecins légistes et policiers face aux expertises médico-légales des victimes de violences sexuelles », *Déviance et Société*, *41*, 3, p. 415-443.

Powell M.J., 1989, *From Patrician to Professional Elite. The Transformation of the New York City Bar Association*, New York, Russell Sage Foundation.

Protais C., 2017, *Sous l'emprise de la folie? L'expertise judiciaire face à la maladie mentale*, Paris, Editions de l'EHESS.

Renard B., 2013, « L'identification génétique et la discrétion des controverses scientifiques dans son usage par la justice pénale », *Déviance et Société*, *37*, 3, p. 289-303.

Rennes J., 2007, *Le mérite et la nature. Une controverse républicaine: l'accès des femmes aux professions de prestige*, Paris, Fayard.

Plan de cours non officiel
15 août 2023 (15h55)

Rennes J., Perrot M., 2013, *Femmes en métiers d'hommes. Cartes postales 1890-1930*, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Bleu autour.

Sapiro G., 2007, « «Je n'ai jamais appris à écrire». Les conditions de formation de la vocation d'écrivain », *Actes de la recherche en sciences sociales*, *n° 168*, 3, p. 12-33.

Schaffer S., Shapin S., 1993, *Léviathan et la pompe à air. Hobbes et Boyle entre science et politique*, Paris, La Découverte.

Schotté M., 2013, « Le don, le génie et le talent », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, *93*, 4, p. 144-164.

Schwint D., 2005, « La routine dans le travail de l'artisan », *Ethnologie francaise*, *35*, 3, p. 521-529.

Scott J.C., 2021, *L'oeil de l'État. Moderniser, uniformiser, détruire*, traduit par Ruchet O., Paris, La Découverte.

Seron C., 1996, *The Business of Practicing Law: The Work Lives of Solo and Small-Firm Attorneys*, Philadelphia, Temple University Press.

Vanneuville R., 2013, « La formation contemporaine des avocats: aiguillon d'une recomposition de l'enseignement du droit en France? », *Droit et société*, *83*, 1, p. 67-82.

Vailly J., Krikorian G., 2018, « Durabilité et extension du soupçon. Catégorisations et usages policiers du fichier d'empreintes génétiques en France », *Revue française de sociologie*, *59*, 4, p. 707-733.

Vincent, G. (dir.), 1994, *L'Éducation prisonnière de la forme scolaire? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon (Hors collection).

Wacquant L., 1989, « Corps et âme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, *80*, 1, p. 33-67.

Wacquant L., 2010, « L'habitus comme objet et méthode d'investigation. Retour sur la fabrique du boxeur », *Actes de la recherche en sciences sociales*, *184*, 4, p. 108-121.

Wagner I., 2004, « La formation des violonistes virtuoses: les réseaux de soutien », *Sociétés contemporaines*, *56*, 4, p. 133-163.

Willemez L., 2004, « Le «périmètre» des savoirs des avocats: lutte de concurrence et représentation professionnelle dans les conseils de prud'hommes », Association Internationale de Sociologie, Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines.

Zuckerman H., 1996, *Scientific Elite: Nobel Laureates in the United States*, New Brunswick, Transaction Publishers.

Plan de cours non officiel

15 août 2023 (15h55)